

Direction de la réglementation et de la gestion de l'espace public Arrêté permanent n° 1091512

Arrêté relatif à la circulation et au stationnement rue de la BOURDONNAIS, à Nantes

Arrêté

La Présidente,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route et le code de la voirie routière,

Vu la réglementation applicable aux voies publiques et privées,

Vu l'arrêté portant délégation de fonction et de signature,

Considérant que la Présidente de Nantes Métropole est l'autorité de police en matière de circulation et de stationnement sur la commune de Nantes,

Considérant qu'il convient, du fait des nécessités de la circulation et de la protection de l'environnement, de définir le partage de l'espace public et d'assurer la sécurité de l'ensemble des usagers en réglementant la circulation et le stationnement,

Arrête

Article 1. Circulation : - un sens unique de circulation est instauré rue de la Bourdonnais dans la partie de voie située entre le boulevard Saint-Aignan et la rue Joseph Blanchart, dans le sens boulevard Saint-Aignan vers rue Joseph Blanchart (depuis le 16 février 1967).

- une signalisation stop est instaurée rue de la Bourdonnais, à l'intersection avec la rue Joseph Blanchart (depuis le 10 novembre 1987).

Article 2. Stationnement : - la rue de la Bourdonnais est soumise au régime du stationnement payant.

Article 3. Sanctions : les infractions liées au non respect des règles découlant du présent arrêté, sont verbalisables en application du code de la route et des arrêtés généraux (aires piétonnes, espaces cyclables, interdictions de stationner, livraisons, transports en commun...) qui complètent les mesures édictées par le présent arrêté.

Article 4. Entrée en vigueur : le présent arrêté prend effet au jour de son affichage et de la mise en place de la signalisation correspondante. A cette date, l'arrêté numéro P08-109-1512 du 2 avril 2014 est abrogé.

Fait à Nantes, le **01 JAN, 2024**

Pour la Présidente
Le Vice-Président

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, connected strokes. The signature is positioned above the printed name 'Pascal BOLO'.

Pascal BOLO